



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 82/23 OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL TERRE DE PROVENCE AMPLIFIEE 2023

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire,
- Vu l'organisation d'un concert organisé par l'Association Aix'Qui, sise Les Arcades – Chemin du coton rouge – 13100 Aix en Provence, en partenariat avec la Métropole, dans le cadre de l'organisation du Festival Terre de Provence Amplifiée 2023,

DECIDE d'approuver la convention de partenariat entre la commune et l'association Aix'Qui, pour l'organisation d'un concert,

DIT que la présente convention est conclue pour le samedi 16 septembre 2023 pour le concert qui aura lieu sur le parvis du Centre Sportif et Culturel Marcel Pagnol,

DIT qu'une participation financière exceptionnelle de 2000€ sera versée à l'Association Aix'Qui pour la prestation artistique et musicale,

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 21 septembre 2023

Le Maire



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 25/09/23
Et de la publication ou notification le 25/09/23